

A quoi sert un collège d'autorégulation ?

- **Développer** les compétences d'autorégulation : aider les élèves à mieux gérer leurs émotions et leurs comportements.
- **Diffuser** les principes de l'autorégulation auprès de l'ensemble des personnels de l'établissement, au bénéfice de tous les élèves.
- **Soutenir** la scolarisation des élèves avec TND dans leur classe de référence, en favorisant les apprentissages et l'autonomie.
- **Renforcer** les compétences sociales : encourager la communication, la collaboration et le respect entre les élèves.
- **Développer** le sentiment de réussite pour chacun, renforcer l'estime de soi et favoriser le bien-vivre ensemble.

« L'autorégulation est le processus par lequel les élèves maîtrisent leurs pensées, leur comportement et leurs émotions pour réussir à vivre pleinement des expériences d'apprentissage ».

Dans la classe ordinaire de l'élève

Ponctuellement dans la salle d'autorégulation

Dans tout autre lieu où évolue l'adolescent

Comment ?

Un travail partenarial avec l'établissement, les parents et le jeune est mis en place.

Cela se caractérise par :

- Des temps de rencontre avec les professeurs, les parents et le jeune
- Des séances de guidance parentale
- Des ateliers éducatifs à destination des élèves
- Un accompagnement thérapeutique
- Mise à disposition d'un lieu d'apprentissage et d'apaisement

Pour qui ?

Le DAR est un dispositif destiné à accompagner les élèves ayant un trouble du neurodéveloppement (TND), tels que :

- TSA (trouble du spectre de l'autisme)
- Troubles des apprentissages (dyslexie, dysgraphie, dyscalculie, etc.)
- TDA-H (trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité)
- TDI (trouble du développement intellectuel)

L'élève doit être en mesure de suivre le programme du cycle dans lequel il est inscrit et disposer d'une notification de la MDPH.

Le dispositif d'autorégulation s'étend également à l'ensemble de l'établissement, au bénéfice de tous : élèves (avec ou sans TND), équipe pédagogique, personnel du collège, partenaires et aidants familiaux.

L'équipe pluridisciplinaire

Direction du Pole Enfance

APEI

Mme Baron
Mme Holle

Cheffe de service

SESSAD-DAR

Mme Laurent

Moniteurs éducateurs

*Présents toute la
semaine*

Mme Arricau
Mr Michaud

Psychomotricienne

Présente le mardi

Mme Daran

Psychologue

*Présente les mardi et jeudi
matin*

Mme Nicolas

Principal du collège

Mr Carasco

Principale Adjointe

Mme Peyrat-
Armandy

Secrétaire générale

Mme Bossard-Prévot

Assistante sociale

Mme Paris

Psychologue de l'éducation nationale

Mr Perrier

Les équipes pédagogiques

Le personnel de vie scolaire

Les infirmières

Les AESH

Enseignante d'autorégulation

Présente toute la semaine

Mme Medjahed

Contacts & informations

Coordonnées :

DAR de l'APEI du Libournais

Collège Jean Auriac

4 rue Peytot 33500 Arveyres

Secretariat du collège: 05 57 24 80 99

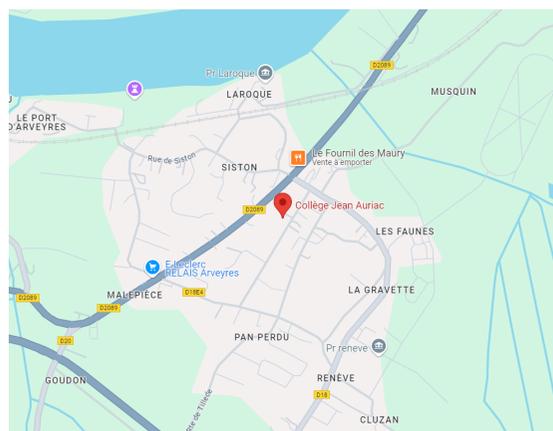
ce.0332085m@ac-bordeaux.fr

DAR Mme LAURENT: 06 38 48 52 16

sessad@apeilib.fr

L'établissement et l'équipe du DAR sont
joignables du lundi au vendredi de 9h à 17h,
hors période de vacances scolaires.

Où nous trouver ?



Collège Jean Auriac à Arveyres



Dispositif d'Auto Régulation

APEI du Libournais

Collège Jean Auriac



Partenaires & financeurs

